

**RAPPORT N° 05/6-29
au Conseil Municipal**

OBJET

**TRAVAUX DE REFECTION DES SOLS SOUPLES
DES ECOLES DE LA COMMUNE**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS
ET SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans le cadre de la maintenance des sites communaux, la Commune envisage de procéder à la réfection des sols souples dans les écoles suivantes :

- Elémentaire Ruisseau Blanc,
- Elémentaire Philippe Vinson,
- Maternelle Rivière II,
- Maternelle Les Tamarins,
- Maternelle Herbinière Lebert,
- Maternelle Cocotiers,
- Primaire Grand Canal,
- Maternelle Bringelliers,
- Maternelle et Elémentaire La Chaumière,
- Maternelle et Elémentaire Saint-Bernard.

Ces travaux consisteront notamment en :

- dépose des revêtements,
- préparation des supports,
- pose de revêtements des sols souples.

Le montant de l'ensemble est estimé à 248 000,00 € TTC.

Le financement se décompose comme suit :

- 85 % Département (Contrat d'Aide aux Communes),
- 15 % Commune.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal 2005, sous les Chapitre 23 et Article 2313.

RAPPORT N° 05/6-29

Je vous demande donc :

- 1° d'approuver le projet de réfection des sols souples des écoles de la Commune ;
- 2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
 - enveloppe budgétaire : Budget principal 2005 - les crédits définis seront inscrits sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;
- 3° de prendre acte du lancement de la procédure de consultation ;
- 4° de m'autoriser à solliciter des subventions ;
- 5° de m'autoriser à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres, et à signer tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT



Yves Jacques MOREL

**DELIBERATION N° 05/6-29
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 septembre 2005**

OBJET

**TRAVAUX DE REFECTION DES SOLS SOUPLES
DES ECOLES DE LA COMMUNE**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS
ET SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits imputés au Budget principal 2005 sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-29 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Serge HOARAU, 7^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réfection des sols souples des écoles de la Commune.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

DELIBERATION N° 05/6-29

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2005 - Chapitre 23 / Article 2313.

ARTICLE 3

Prend acte du lancement de la procédure de consultation.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à solliciter des subventions.

ARTICLE 5

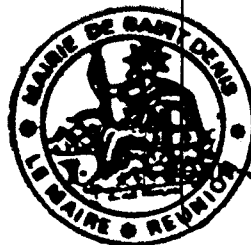
Autorise le Député-Maire à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

ARTICLE 6

Autorise le Député-Maire à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 SEP. 2005

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT



Jacques MOREL